

Burundi : La CNIDH investigue sur un cas d'exécution extrajudiciaire

Arrib News, 30/06/2011 – Source Xinhua La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme du Burundi (CNIDH) a mis en place une commission ad hoc qui va faire des investigations beaucoup plus poussées (les premières depuis sa prestation de serment le 07 juin 2011) sur le cas d'un certain Joseph Ndereyimana, un voleur qui a été assassiné dans des conditions obscures alors qu'il avait été remis par la population à une position de police le 22 juin 2011, comme l'indique le président de cette Commission.

Après analyse de la situation, et s'étant assurée de la réalité des faits portés à sa connaissance d'où il ressort qu'il agirait d'une exécution extrajudiciaire, la CNIDH, en vertu des dispositions des articles 42 et suivants de la loi no 01/04 du 5 janvier 2011 portant sa création, a mis en place une commission ad hoc composée de deux de ses membres pour faire la lumière sur les faits conformément aux dispositions des articles 36 et suivants de la loi précitée", a indiqué jeudi Xinhua Frédéric Emmanuel Ntakarutimana, président de la CNIDH. Cette commission s'est alors rendue dans la zone des évènements pour recueillir les informations sur la victime et d'éventuels témoignages qui ont indiqué que la victime avait été surprise en train de voler par la population qui l'a alors remise à une position de police locale de Ndava- Busongo en province de Bubanza à l'ouest du pays dont le responsable était l'agent de police principal de 1ère classe Juvénal Minani. "Les témoignages confirment sa mort par balle", ajoute le président de la Commission. Frédéric Emmanuel Ntakarutimana a indiqué qu'il a demandé au procureur de la République en province de Bubanza de diligenter de façon urgente les procédures requises pour que les éventuels auteurs de l'assassinat de cette personne soient identifiés et traduits en justice. De son côté, "la CNIDH, en vertu de son mandat, poursuivra les investigations et rendra publics les résultats de ses investigations", conclue le président de la CNIDH qui s'engage à "préserver la liberté, l'égalité et la justice au Burundi".